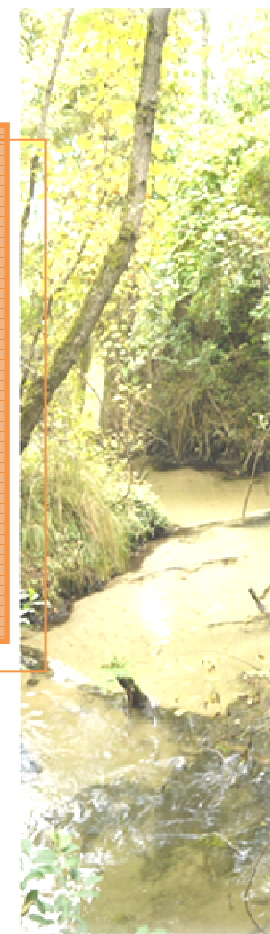


# Document d'objectifs NATURA 2000 FR7200714 Zones humides de l'arrière dune du pays de Born Guide méthodologique Evaluation des incidences



Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales



## Sommaire

<b>Le dispositif européen Natura 2000 .....</b>	<b>2</b>
<u>La démarche Natura 2000 .....</u>	<u>2</u>
<u>Le DOCument d'OBjectifs .....</u>	<u>2</u>
<b>L'évaluation des incidences Natura 2000 .....</b>	<b>3</b>
<u>Les objectifs .....</u>	<u>3</u>
<u>Le dispositif .....</u>	<u>3</u>
<u>Les questions à se poser .....</u>	<u>3</u>
<u>La finalité de l'E.I.N. ....</u>	<u>3</u>
<u>Les notions importantes dans l'E.I.N. ....</u>	<u>3</u>
<b>La constitution du dossier .....</b>	<b>4</b>
<u>Etape 1 – étude préliminaire .....</u>	<u>4</u>
<u>Etape 2 – compléments en cas d'incidence(s) .....</u>	<u>5</u>
<u>Etape 3 - mesures pour atténuer ou supprimer les incidences, en cas d'effets significatif .....</u>	<u>6</u>
<u>Cas particulier : projet d'intérêt majeur .....</u>	<u>9</u>
<b>Composition de la boîte à outils .....</b>	<b>9</b>
<b>Instruction du dossier .....</b>	<b>10</b>

Lorsqu'ils sont susceptibles d'affecter de manière significative un site Natura 2000, individuellement ou en raison de leurs effets cumulés,

- 1° Les documents de planification qui, sans autoriser par eux-mêmes la réalisation d'activités, de travaux, d'aménagements, d'ouvrages ou d'installations, sont applicables à leur réalisation,
- 2° Les programmes ou projets d'activités, de travaux, d'aménagements, d'ouvrages ou d'installations,
- 3° Les manifestations et interventions dans le milieu naturel ou le paysage,

doivent faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences au regard des objectifs de conservation du site, dénommée ci-après «Évaluation des incidences Natura 2000» :

Extrait de l'article L 414-4 du code de l'environnement

## LE DISPOSITIF EUROPEEN NATURA 2000

### La démarche Natura 2000

Natura 2000 a pour objectif de préserver la diversité biologique en Europe par la constitution d'un réseau des sites naturels. La préservation des espèces d'intérêt communautaire et la conservation des milieux visés passent essentiellement par le soutien des activités humaines et des pratiques qui ont permis de les sauvegarder jusqu'à ce jour.

Le réseau Natura 2000 est constitué de sites désignés pour assurer la conservation de certaines espèces d'oiseaux (Directive « Oiseaux » de 1979), et de sites permettant la conservation de milieux naturels et d'autres espèces de faune et de flore (Directives « Habitats » de 1992).

### Le Document d'Objectifs

Chaque site est doté d'un plan de gestion appelé Document d'Objectifs (ou DOCOB). Ce document définit les orientations de gestion et précise les modalités de financement.

Le DOCOB comporte trois grandes étapes :

- Un état des lieux écologique et socio-économique du site permettant de faire une « photographie du territoire » à un instant zéro.
- L'analyse de cet état zéro est traduite en enjeux. Ces enjeux sont ensuite hiérarchisés et découlent sur des objectifs précis.
- La définition de mesures de gestion (qui permettront d'atteindre les objectifs). Elles précisent notamment les bonnes pratiques à respecter et les engagements donnant lieu à une contrepartie financière. Et elles seront mises en œuvre sur la base du volontariat par les propriétaires, exploitants, gestionnaires et usagers du site Natura 2000.

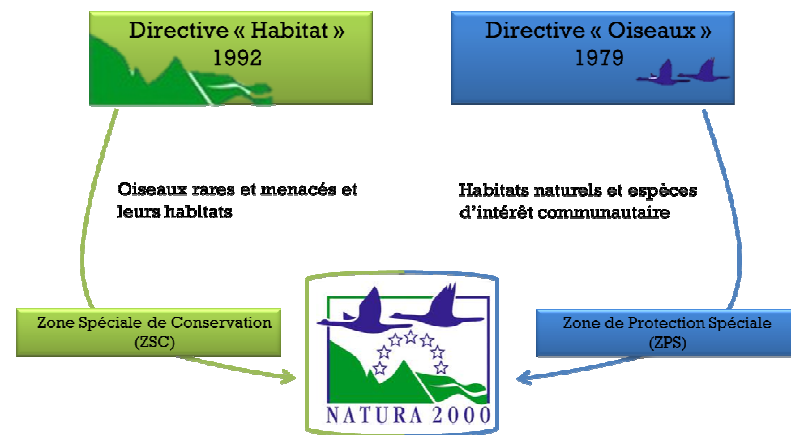
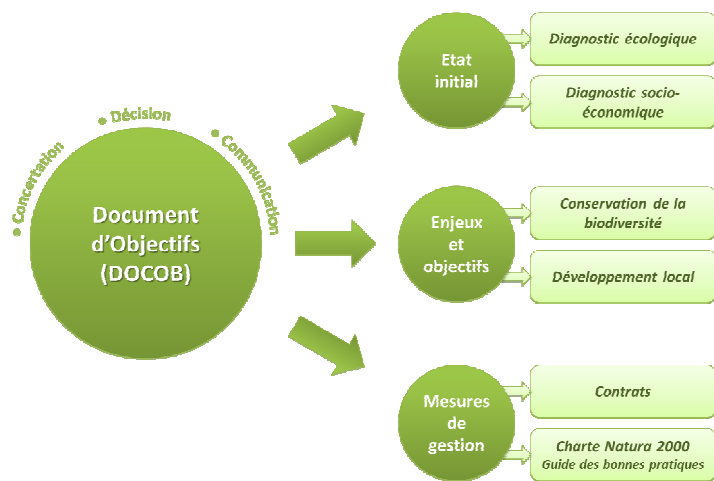


Figure 1 : Constitution du réseau Natura 2000 (d'après le M.E.D.D.L.)



### Disponibilité des DOCOB

Une fois validés et arrêtés, les DOCOB sont des documents **publics**.

- Les communes concernées par un site possèdent un exemplaire. Elles sont chargées de les mettre à disposition du public.
- La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) d'Aquitaine centralise la totalité des DOCOB et leurs pièces constitutives et les rend téléchargeables. Ils sont disponibles au lien suivant : <http://www.donnees.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/DREAL/>  
Une fiche est éditée par site et contient les documents référents (Formulaire Standard de Données, Arrêtés de désignation, DOCOB, Charte,...).
- La structure animatrice du site transmet le DOCOB complet aux membres du Comité de Pilotage (COPIL) et facilite l'accès du public aux données.  
Le DOCOB du site Natura 2000 FR7200714 est disponible sur le site de la communauté de communes des Grands Lacs : [www.cdc-grands-lacs.fr](http://www.cdc-grands-lacs.fr) et sur la page internet dédiée au site des Zones humides de l'arrière dune du pays de Born.

## **L'ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000 (E.I.N.)**

### **Les objectifs**

Cette évaluation est destinée à prévenir les atteintes aux objectifs de conservation des sites Natura 2000.

Elle a pour objet de vérifier la **compatibilité du projet ou programme avec la conservation du site**.

Au regard de cette évaluation, l'État peut autoriser les projets, les soumettre à des prescriptions particulières, mais doit les refuser si les objectifs de conservation des sites subissent des effets significatifs.

Les sites Natura 2000 n'étant pas figés, c'est donc l'outil de l'évaluation qui assure l'équilibre entre préservation de la biodiversité et activités humaines.

### **Le dispositif**

La France a fait le choix de listes positives d'activités devant faire l'objet d'une évaluation préalable de leurs incidences sur les objectifs de conservation des sites Natura 2000.

Le **décret n° 2010-365 du 9 avril 2010** fixe le dispositif réglementaire global, et établit une 1<sup>ère</sup> liste, dite « nationale » d'activités soumises à évaluation préalable. Il a été complété par un arrêté préfectoral fixant la liste départementale des documents de planification, programmes, projets, manifestations et interventions soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000 conformément au 2° du III de l'article L 414-4 du code de l'environnement). Ces textes sont consultables dans la boîte à outils.

### **Les questions à se poser**

Avant d'engager un document de planification, un programme ou un projet, une manifestation ou une intervention figurant aux listes précédemment citées, le pétitionnaire doit se poser la question de savoir si son projet est susceptible d'avoir un effet significatif sur les milieux naturels, les espèces et les habitats d'intérêt communautaire présents dans un (ou des) site(s) Natura 2000 au regard des objectifs de conservation. Si tel est le cas, il doit réaliser une évaluation des incidences.

Il doit se poser cette question **le plus en amont possible**, les schémas en annexe 1 peuvent l'aider dans cette démarche.

### **La finalité de l'E.I.N.**

L'E.I.N. doit permettre de déterminer et de quantifier les impacts d'un projet sur les objectifs de conservation de la totalité des habitats naturels et des espèces. Elle doit :

- **Évaluer les risques**
  - de destruction ou dégradation d'habitats,
  - de destruction ou dérangement d'espèces,
  - d'atteinte aux fonctionnalités du site et aux conditions favorables de conservation : fonctionnement hydraulique, pollutions, fragmentations...
- **Tenir compte**
  - des impacts à distance,
  - des effets cumulés avec d'autres activités.
- **Etre proportionnée**
  - aux incidences et aux objectifs de conservation du site,
  - à la nature et à l'importance des projets.

### **Les notions importantes dans l'E.I.N.**

#### • **Les effets cumulés**

L'incidence des effets doit être appréciée en tenant compte des cumuls éventuels des effets d'un projet avec ceux d'autres projets en cours ou déjà réalisés.

Les effets cumulés s'évaluent par le pétitionnaire et l'autorité décisionnaire.

Pour ce qui concerne les projets ayant fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale, ces derniers font l'objet d'un recensement géolocalisé sur le site internet de la DREAL Aquitaine ([www.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr](http://www.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr) - Rubrique Avis de l'Autorité Environnementale).

#### • **Les effets significatifs ou incidence notable**

Ces effets doivent être évalués au regard des objectifs de conservation des sites, sans qu'aucun seuil ne précise le mode d'appréciation de leur « caractère significatif ».

#### • **L'intérêt public majeur**

Il n'existe pas de définition précise de cette notion générale. On le détermine au cas par cas, peu importe le domaine (santé, sécurité, environnement, développement économique,...).

## LA CONSTITUTION DU DOSSIER

Cf. article R.414-23 du code de l'environnement et document annexe 2.

Evaluer les incidences Natura 2000 revient à monter un dossier comprenant différentes étapes. Celles-ci sont listées ci-après, avec les bonnes questions qu'il convient de se poser pour être le plus complet possible.

Dans le cas de projets de petites envergures, il existe des formulaires « prêt à remplir » téléchargeables sur le site de la DREAL Aquitaine à l'adresse suivante : <http://www.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/formulaires-pour-la-realisation-des-evaluations-a1399.html>.  
Ceux-ci sont également disponibles dans la boîte à outils.

### Étape 1 – étude préliminaire

a) Présentation simplifiée de l'activité ou du projet

Les questions à se poser	Les éléments à apporter	Les documents à joindre	Où se procurer les informations ?
Pourquoi un tel projet ?	Fondements/ raisons	-	
En quoi consiste-t-il ?	Descriptions des caractéristiques et grandes étapes du projet	-	
Où se situe-t-il ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>Situation et étendue du projet</li> <li>Justification quant à sa localisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Carte situant le projet par rapport aux périmètres des sites Natura 2000 les plus proches, distances, localisation par rapport au bassin versant</li> <li>Plan de situation détaillé si le projet est inclus dans un (des) site(s) Natura 2000</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><a href="http://www.donnees.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/DREAL/">http://www.donnees.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/DREAL/</a></li> <li>Structure animatrice du DOCOB</li> <li>DOCOB : atlas cartographique</li> </ul>

b) Présentation du (des) site(s) susceptible(s) d'être concerné(s) par le projet

Les questions à se poser	Les éléments à apporter	Les documents à joindre	Où se procurer les informations ?
Quels sont les éléments qui ont permis la désignation du (des) site(s) Natura 2000 concerné(s) par le projet ?	Description du (des) site(s) : <ul style="list-style-type: none"> <li>Nom et code</li> <li>Espèces et types d'habitats concernés (Formulaire standard de données à jour)</li> <li>Localisation, surface</li> <li>Caractéristiques générales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Formulaire standard de données à jour ou <i>a minima</i> liste des espèces et habitats</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><a href="http://www.donnees.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/DREAL/">http://www.donnees.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/DREAL/</a></li> <li>DOCOB :               <ul style="list-style-type: none"> <li>Résumé non technique,</li> <li>Etat des lieux,</li> <li>Fiches habitats et fiches espèces.</li> </ul> </li> </ul>
Quel est le fonctionnement écologique du (des) site(s) Natura 2000 ?	Définition des exigences écologiques précises et particulières des espèces et des milieux.	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>DOCOB :               <ul style="list-style-type: none"> <li>Etat des lieux, diagnostic écologique,</li> <li>Fiches habitats et fiches espèces.</li> </ul> </li> </ul>



Les questions à se poser	Les éléments à apporter	Les documents à joindre	Où se procurer les informations ?
Des inventaires de terrain sont-ils nécessaires ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identification des espèces et des habitats à inventorier</li> <li>• Méthodologie prévue pour la réalisation des inventaires</li> <li>• Justification des dates de mise en œuvre et localisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cartographie des habitats naturels et des habitats d'espèces,</li> <li>• Cartographie des points et zones d'inventaire (ou effort de prospection),</li> <li>• Fiches de synthèse.</li> </ul>	-

c) Exposé des incidences potentielles ou non du projet

Les questions à se poser	Les éléments à apporter	Les documents à joindre	Où se procurer les informations ?
Le projet a-t-il des incidences : <ul style="list-style-type: none"> <li>• positives,</li> <li>• négatives,</li> <li>• temporaires,</li> <li>• permanentes,</li> <li>• directes,</li> <li>• indirectes,....</li> </ul> sur le (les) site(s) Natura 2000	Description des incidences	-	-

↳ Si l'étude préliminaire conclut à une absence manifeste d'effet, l'évaluation est terminée.

## **Etape 2 – compléments en cas d'incidence(s)**

a) Exposé argumenté et analyse détaillée des différents effets potentiels

Les questions à se poser	Les éléments à apporter	Les documents à joindre	Où se procurer les informations ?
Le fonctionnement écologique du(des) site(s) sera-t-il atteint ?	Analyse de la perturbation sur le fonctionnement du (des) site(s)	Tableau de synthèse	-
Quels sont les impacts directs du projet sur les habitats naturels et les espèces présentes sur le(les) site(s) ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse des surfaces d'habitats détruites ou altérées</li> <li>• Etude de la destruction directe d'espèces</li> <li>• Evaluation des perturbations sur les espèces</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cartographie des surfaces impactées</li> <li>• Tableau des espèces ou habitats impactés et quantification</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• DOCOB :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etat des lieux, diagnostic écologique,</li> <li>- Fiches habitats et fiches espèces.</li> </ul> </li> </ul>

Quelles sont la nature et l'importance des impacts ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etude, analyse des types d'impacts : permanents ou temporaires</li> <li>• Quantification de leur importance : faible, modéré, fort</li> <li>• Précision de l'état de conservation des habitats et espèces touchés (du niveau local : le site, à l'échelle bio géographique : Atlantique)</li> </ul>	Tableau de synthèse	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etat de conservation des habitats et espèces, échelle locale : Fiches habitats et fiches espèces.</li> <li>• Etat de conservation des habitats et espèces, échelle bio-géographique : <ul style="list-style-type: none"> <li>- <a href="http://inpn.mnhn.fr/programme/evaluation-etat-conservation/presentation">http://inpn.mnhn.fr/programme/evaluation-etat-conservation/presentation</a></li> <li>- <a href="http://inpn.mnhn.fr/accueil/recherche-de-donnees/rapportages">http://inpn.mnhn.fr/accueil/recherche-de-donnees/rapportages</a></li> </ul> </li> </ul>
Le projet est-il susceptible d'avoir une ou des incidence(s) sur le (les) site(s) ?	Analyse des incidences portant sur <b>toutes</b> les phases du projet : construction, exploitation, entretien et cessation d'activité...	-	-
Existe-t-il d'autre(s) projet(s) dans ou à proximité du(des) site(s) Natura 2000?	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identification et localisation d'autre(s) projet(s),</li> <li>• Analyse des interfaces entre les différents projets.</li> </ul>	Cartographie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• DREAL Aquitaine Rubrique Avis de l'Autorité Environnementale : <a href="http://www.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr">www.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr</a></li> </ul>

↳ Le projet a une ou des incidence(s) sur le(s) site(s) Natura 2000, une étude fine doit être menée pour savoir si les effets seront impactants et s'il doit être envisagé des mesures d'évitement, d'atténuation ou de compensation.

### Etape 3 – mesures pour atténuer ou supprimer les incidences, en cas d'effets significatif

S'il résulte des étapes précédentes que le projet est toujours susceptible d'avoir des effets significatifs dommageables, sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation d'un ou des sites, le dossier devra être complété par un exposé des mesures d'atténuation ou de suppression.

a) Analyse détaillée des effets

Les questions à se poser	Les éléments à apporter	Les documents à joindre	Où se procurer les informations ?
Les incidences du projet sur le(s) site(s) sont-elles significatives ?	Analyse de différents critères : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nature du site : Z.P.S. ou Z.S.C.,</li> <li>• Classement des habitats selon leur priorité à l'échelle européenne et locale</li> <li>• Etat de conservation des milieux et espèces localement et en région biogéographiques</li> <li>• Superficie touchée par rapport à la superficie totale couverte sur le site</li> </ul>	Eléments justificatifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• DOCOB : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etat des lieux, diagnostic écologique,</li> <li>- Fiches habitats et fiches espèces.</li> </ul> </li> <li>• Etat de conservation des habitats et espèces, échelle locale : Fiches habitats et fiches espèces.</li> <li>• Etat de conservation des habitats et espèces, échelle bio-géographique : <ul style="list-style-type: none"> <li>- <a href="http://inpn.mnhn.fr/programme/evaluation-etat-conservation/presentation">http://inpn.mnhn.fr/programme/evaluation-etat-conservation/presentation</a></li> </ul> </li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Importance des populations touchées, des sites de reproductions, d'alimentation, de repos,...</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- <a href="http://inpn.mnhn.fr/accueil/recherche-de-donnees/rapportages">http://inpn.mnhn.fr/accueil/recherche-de-donnees/rapportages</a></li> </ul>
Comment vérifier la notion d'effet significatif ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etude des objectifs et recommandations du DOCOB,</li> <li>• Consultation d'avis d'experts si nécessaire</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• DOCOB : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etat des lieux, diagnostic écologique,</li> <li>- Analyse des objectifs.</li> </ul> </li> </ul>

b) Etude des mesures à prendre

1. Atténuer ou supprimer les effets significatifs

Les questions à se poser	Les éléments à apporter	Les documents à joindre	Où se procurer les informations ?
Quelles peuvent être les solutions alternatives au projet en cas d'atteinte à la conservation du site ?	Description des solutions alternatives possibles	Liste	-
Plusieurs zones géographiques d'aménagement concernent-elles le projet ?	Localisation et caractéristiques des autres zones d'aménagement	Cartographie des zones d'aménagement possibles	-
Quelle est la période la plus propice aux travaux vis-à-vis des espèces ?	Date des périodes de reproduction et d'hivernage de chaque espèce impactée et comparaison avec les périodes de travaux	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>• DOCOB : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etat des lieux, diagnostic écologique,</li> <li>- Fiches espèces</li> </ul> </li> <li>• INPN : rechercher des données sur une espèce <a href="http://inpn.mnhn.fr/accueil/index">http://inpn.mnhn.fr/accueil/index</a></li> </ul>
Quelles sont les mesures à prendre durant les travaux et pendant la phase d'exploitation ?	Description des mesures à prendre pour chaque phase : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nature des mesures : délocalisation, modification du projet, adaptation du calendrier, précautions techniques,...</li> <li>• Incidences résiduelles</li> </ul> Comparaison des différentes solutions d'un point de vue technique, social, économique, environnemental	Tableau de synthèse	-
Le projet n'est-il pas surdimensionné d'un point de vue environnemental ?	Vérification des différentes caractéristiques du projet (surface, flux entrants et sortants,...)	-	-

Le projet peut-il être délocalisé ?	Recherche et étude d'une zone d'implantation hors du site Natura 2000 ou, à défaut, sur un secteur présentant un intérêt environnemental moins fort	Cartographie de nouvelles zones d'implantation	-
Comment prendre en charge la mise en place de ces mesures ?	Précision sur les dépenses d'investissements et de fonctionnement liées à ces mesures	Tableau de synthèse	-

## 2. Etudier les mesures compensatoires à mettre en place

Les questions à se poser	Les réponses attendues ou éléments à joindre	Où se procurer les informations ?
Quel est l'objectif ?	Maintenir la cohérence globale du réseau Natura 2000	-
Sur quoi porte la compensation ?	Sur les mêmes espèces, habitats et région biogéographique que ceux impactés	-
Pour quel ordre de grandeur ?	La compensation apportée doit être de hauteur égale à la dégradation ou à la perturbation réalisée dans le cadre du projet	Guides méthodologiques nationaux, autres guides et guides édités par la commission européennes : <a href="http://www.developpement-durable.gouv.fr/Evaluation-des-Incidences.html">http://www.developpement-durable.gouv.fr/Evaluation-des-Incidences.html</a>
Quelles sont les mesures compensatoires à mettre en œuvre ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>Description des mesures compensatoires : localisation, aménagements et techniques retenus, surface, longueur,...</li> <li>Description des modalités de leur mise en œuvre : acquisition foncière, gestion par une structure compétente, rétrocession à un gestionnaire des espaces naturels</li> <li>Explication relatives à la pérennité des mesures.</li> </ul>	
Quand faut-il les mettre en œuvre ?	Fourniture d'un planning prévisionnel prouvant que ces mesures sont opérationnelles avant le début des travaux	
Y-a-t-il des obligations de résultats positifs sur les habitats et les espèces ?	Définition des outils de mesure et des modalités de suivi pour prouver l'obtention de résultats positifs sur les habitats et les espèces	
Qui prend en charge ces mesures compensatoires ?	Fourniture d'une estimation financière des mesures compensatoires prises en charge par le maître d'ouvrage	

↪ Si les mesures complémentaires envisagées permettent alors de conclure à l'absence d'atteinte significative aux objectifs de conservation, l'évaluation est terminée.

↪ Si les mesures complémentaires envisagées ne permettent pas de conclure à l'absence d'atteinte significative aux objectifs de conservation, l'évaluation doit être approfondie.



## Cas particulier : projet d'intérêt majeur

a) Exposé argumenté

Les questions à se poser	Les éléments à apporter
Pourquoi mon projet serait-il d'intérêt public majeur ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identification du public concerné</li> <li>• Descriptions des intérêts aux niveaux national, régional, départemental, local</li> <li>• Description de l'activité si elle est de nature économique, sociale et vise à accomplir des obligations spécifiques de service public</li> </ul>
Quelles sont les raisons impératives de la mise en place de ce projet ?	<p>Preuves :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Politiques visant à protéger la population (santé, sécurité, environnement,...)</li> <li>• Politiques fondamentales pour l'Etat et la société</li> </ul>



## COMPOSITION DE LA BOITE A OUTILS

### Boîte à outils EIN



 **Guide méthodologique - Evaluation des incidences** (présent document)

 **Annexes 1 et 2**



#### Autres guides

1. Vocabulaire Natura 2000
2. Livret Incidence Natura 2000
3. EIN & sports de nature





#### Formulaires prêt à remplir

1. Formulaire relatif au département des Landes
2. Formulaire relatif au département de la Gironde
3. Formulaire spécifique aux manifestations aériennes



#### Réglementation

 Article R.414-23 du code de l'environnement  
 Liste nationale



Listes locales Gironde et Landes :  
arrêtés préfectoraux fixant les listes locales

## L'INSTRUCTION DU DOSSIER

Le document d'évaluation d'incidences est une pièce constitutive à part entière du dossier de déclaration ou d'autorisation lorsqu'il est exigé.

Le service habituellement compétent pour l'instruction demeure le service instructeur.

L'autorité chargée d'autoriser, d'approuver ou de recevoir la déclaration s'oppose à tout projet si l'évaluation des incidences n'a pas été réalisée, si elle se révèle insuffisante, ou s'il en résulte que sa réalisation porterait atteinte aux objectifs de conservation d'un site Natura 2000 (approbation tacite dans le cas contraire).

Lorsqu'une évaluation conclut à une atteinte aux objectifs de conservation d'un site Natura 2000, et en l'absence de solutions alternatives, l'autorité peut donner son accord pour des raisons impératives d'intérêt public majeur. Dans ce cas, elle s'assure que des mesures compensatoires sont prises pour maintenir la cohérence globale du réseau Natura 2000, et en informe la Commission européenne.

Dès lors que le site abrite un type d'habitat naturel ou une espèce prioritaire qui figure sur des listes arrêtées dans des conditions fixées par décret en Conseil d'État, l'accord mentionné précédemment ne peut être donné que :

- pour des motifs liés à la santé, ou à la sécurité publique
- parce que des avantages importants sont procurés à l'environnement
- ou, après avis de la Commission européenne, pour d'autres raisons impératives d'intérêt public majeur.



Document réalisé sur la base du guide méthodologique de la préfecture de Mayenne

## Pour tous renseignements complémentaires

**Sur le site Natura 2000 FR7200714 « Zones humides de l'arrière dune du pays de Born »**

**Communauté des communes des Grands Lacs**

136 rue Jules Ferry - B.P. 64

40161 PARENTIS EN BORN CEDEX

Chargée de mission : Claire BETBEDER

Tel : 05 58 78 37 81

Email : [natura2000@cdc-grands-lacs.fr](mailto:natura2000@cdc-grands-lacs.fr)

**Sur la démarche Natura 2000 et l'instruction**

**Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Landes (D.D.T.M.)**

Service Nature et Forêt

351 Boulevard Saint-Médard B.P. 369

40012 MONT DE MARSAN CEDEX

Tel : 05 58 51 30 14

Email : [gilbert.tarozzi@landes.gouv.fr](mailto:gilbert.tarozzi@landes.gouv.fr)

**Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Aquitaine**

Service Patrimoine, Ressource, Eau et Biodiversité

Cité administrative - rue Jules Ferry - Boîte 55

33090 BORDEAUX CEDEX

<http://www.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/evaluation-des-incidences-r522.html>

**Portail Natura 2000**

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Evaluation-des-Incidences.html>

<http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/recherche>